

# Le problème de l'acquisition des chars blindés

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **95 (1950)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La question de l'arme blindée et de son emploi en Suisse a donné lieu ces dernières années à de nombreux commentaires dont plusieurs font l'impression que les éléments du problème sont parfois mal compris.

Cet exposé, limité volontairement aux aspects essentiels de la matière, a pour but d'apporter quelque clarté à ce sujet qui, incontestablement, est d'une importance vitale pour notre défense nationale.

*Le chef d'arme des troupes légères :*  
MURALT, colonel-div.

---

### *Le problème de l'acquisition des chars blindés*

Le commandement de notre armée s'est occupé en détail de ce problème dès la fin des hostilités, c'est-à-dire à une époque où, dans tous les pays, on étudiait et analysait les expériences de la deuxième guerre mondiale. La nécessité d'améliorer notre armement, tout particulièrement dans le domaine de la défense contre les chars et les avions, parut tout de suite évidente ; mais les études portèrent également sur l'introduction d'armes et d'appareils nouveaux et plus efficaces, tels que la mitrailleuse à tir rapide, le fusil automatique, les mines antipersonnel et antichars, les grenades à main, les fusées, les appareils radio, les types d'avions, etc.

C'est donc dans le cadre de ces recherches, que fut examiné avec soin le problème de l'introduction de chars blindés dans notre armée. On acquit très vite la certitude que, pour nous, les divisions blindées de grand style n'entraient pas en considération, mais que l'introduction de chars blindés devait viser avant tout à doter notre armée, d'une part d'une défense antichars plus efficace et pouvant agir à une plus grande

distance — le char est et reste le meilleur moyen de défense contre les chars — d'autre part d'engins pouvant appuyer directement l'infanterie.

La première conséquence pratique de ce raisonnement fut l'achat d'une grande série de chasseurs de chars G 13, en 1946/47 déjà. L'introduction de ces chars, dont la construction est exemplaire et le canon puissant, constitua une sérieuse amélioration de notre défense antichars. Par la même occasion, elle nous permit d'acquérir d'utiles expériences dans ce domaine nouveau pour nous.

On apprit à connaître, non seulement les caractéristiques du char qui sont fonctions du canon, mais aussi toutes les questions et problèmes d'entretien, d'organisation, d'engagement, d'instruction, etc. Par ailleurs, on put étudier en détail les besoins en moyens auxiliaires, tels que chars de commandement, radio pour le commandement, véhicules de réparations, dépanneuses, etc. Une question très discutée fut celle de la formation, pendant nos courtes périodes d'instruction, de conducteurs et de tireurs aptes à la guerre. L'instruction de spécialistes, tels que mécaniciens, etc., posa également de sérieux problèmes.

L'achat des G 13 donna à notre industrie l'occasion d'étudier la fabrication des pièces de rechange que l'étranger ne pouvait nous livrer qu'en nombre limité, ainsi que quelques améliorations mécaniques des engrenages et des chenilles.

Le problème de l'introduction des chars blindés n'était cependant pas résolu avec l'acquisition des G 13. Les instances compétentes de notre armée décidèrent (sans que le public en fût informé), de poursuivre l'idée d'employer des chars blindés dans notre terrain. Les points de vue, quant à l'engagement et aux possibilités, étaient alors très partagés — d'ailleurs aussi parmi les conseillers étrangers compétents — de sorte que seuls des essais pouvaient apporter la solution du problème.

Les uns n'entrevoient que des possibilités d'emploi très limitées dans notre terrain, possibilités qui ne justifiaient pas

les grosses conséquences financières ; d'autres se décidèrent pour un type de char léger, semblable au G 13 mais avec un canon plus puissant, car les types lourds leur laissaient entrevoir des difficultés insurmontables dans le franchissement de nos ponts ; d'autres encore optèrent pour un char lourd, dans l'idée que seul un tel type entrerait en considération dans une guerre future.

Afin d'apprendre à mieux connaître les types de chars entrant en considération et d'entreprendre les pourparlers en vue de l'achat de quelques exemplaires, une mission se rendit en 1946 déjà auprès d'une division blindée anglaise stationnée en Italie. Par ailleurs, on acheta différents exemplaires tirés de stocks de vieux matériel à liquider. On peut les voir au musée de notre école des chars. Malheureusement, certains de ces exemplaires étaient dans un tel état, qu'il fallut pour commencer les réparer dans nos ateliers. Malgré cela, leur durée fut trop courte pour permettre des essais complets et systématiques. De leur côté, nos attachés militaires à l'étranger tentèrent, mais en vain, d'obtenir des prototypes ou des modèles.

Le problème de l'introduction des chars devint finalement un sujet de débat. Défenseurs et adversaires en vinrent à la dispute, non sans que celle-ci se terminât parfois par des polémiques et de malheureuses attaques personnelles. Le commandement de l'armée fut même accusé de ne s'être point occupé de l'acquisition de chars blindés. Selon les accusateurs, l'achat de chars blindés d'essai eût été parfaitement possible, si l'on avait seulement voulu ; ce qui est totalement inexact. En revanche il est certain que le problème fut momentanément considéré comme insoluble pour des raisons d'ordre financier, car des doutes furent exprimés et l'achat de chars jugé trop onéreux. Souvenons-nous simplement qu'il y a trois ans environ, à la suite des études faites pour la réforme des finances fédérales, la discussion portait sur un budget militaire de 3 à 400 millions, et que les 400 millions ne furent pas enlevés sans peine.

Cette limite fixée aux dépenses militaires futures contraignit le commandement de l'armée à renoncer à toutes sortes de choses : le nombre de nos avions dut être réduit ; il fallut renoncer à l'introduction de fusées, à la mitrailleuse à tir rapide, à une défense antichars lourde, au remplacement des pièces de campagne par des obusiers de 10,5 cm. dans les br. l. et dans les br. de mont. Encore moins put-il être question de radars, de l'infrarouge, de machines modernes pour les troupes de construction. La fabrication de munition fut limitée, parce qu'il n'y avait même pas d'argent en suffisance pour les formations et les ateliers de réparations des G 13 acquis. Comment aurait-on encore pu acheter des chars avec accessoires et munitions ?

Les profanes pouvaient à leur aise proposer et réclamer ; mais ils ne se souciaient guère des crédits nécessaires. Ce chapitre est, selon eux, celui de l'administration qui n'a qu'à se débrouiller et trouver les moyens.

Selon un autre point de vue, il fallait renoncer à l'achat de chars pour des raisons financières, et résoudre plus simplement le problème de la défense antichars à distance, par exemple au moyen d'armes sans ou avec peu de recul, de munitions construites sur le principe de la charge creuse. Certaines idées, d'ailleurs positives et séduisantes, laissaient entrevoir le moyen de surmonter les difficultés. Tous ces projets furent examinés, mais ils n'ont pas encore conduit et ne semblent pas devoir conduire au but.

Les armes sans recul employées par les Américains et si souvent recommandées, furent également examinées ; mais elles souffrent toutes d'un même défaut, celui d'avoir une vitesse initiale insuffisante de 300 et 500 m./sec. Cette caractéristique limite leur emploi aux distances de 300, respectivement 500 m., car au-delà de ces distances, la probabilité de toucher est presque nulle.

Ce qu'il nous faut, c'est une défense antichars efficace à plus de 500 m., c'est-à-dire à 1 km. et plus. Pour remplir cette

condition, nous disposons d'un canon de 7,5 cm. avec vitesse initiale supérieure à 1000 m./sec. ; mais un tel canon est lourd. Pour le rendre mobile, il faut le monter sur affût automoteur. Afin que les servants ne soient pas anéantis avant d'avoir pu tirer — dans le tir antichars il s'agira toujours de tir direct — il faut encore que le canon automoteur soit suffisamment blindé.

On pourrait prétendre que dans nos conditions, un canon antichars lourd et puissant, judicieusement placé, serait suffisant. Mais dans le duel char contre antichars, il faut que chaque adversaire puisse rapidement changer de position, sinon l'un ou l'autre sera bientôt détruit.

Un autre argument des adversaires du char, c'est que la grenade à charge creuse est, en raison de son excellent pouvoir perforant, bien suffisante pour nos conditions. En plus de cette qualité, l'effet des projectiles à charge creuse a encore l'avantage d'être indépendant de la distance de tir et de l'angle d'arrivée. Malheureusement, dans les conditions actuelles de la technique, ce genre de projectile ne peut pas être tiré avec une vitesse initiale supérieure à 500 m./sec. Le principe de la charge creuse ne joue plus au-delà de cette limite et le projectile se brise sans aucun effet.

Le point de vue, selon lequel la distance de 500 m. est largement suffisante et que la tactique n'a qu'à s'en accommoder, est également soutenu. Cette affirmation est cependant réduite à néant dans tout exercice tactique, que ce soit dans les écoles centrales ou les cours tactiques, car dans notre terrain, un char est presque toujours en mesure de prendre position et de tirer à plus de 1000 m. Par conséquent, avec nos armes pour le combat rapproché, nous en serions réduits à nous laisser anéantir sans défense possible. Nous avons donc besoin de char muni d'un puissant canon, afin de pouvoir combattre et anéantir un ennemi à ses propres distances de tir.

Ce char doit-il être légèrement ou fortement blindé ? Ici, les avis sont une fois de plus partagés. La réponse à cette question dépend dans une très large mesure de l'emploi qu'on

se propose de faire des chars. Un chasseur de chars légèrement blindé, tel qu'il était pendant la dernière guerre, ne sera pas engagé en terrain découvert, mais occupera des positions reconnues et préparées, d'où il combattra. Dans ce cas, il ne montrera généralement que sa partie antérieure, de sorte qu'un puissant blindage frontal peut suffire. Les autres blindages servent uniquement à protéger contre les éclats de projectiles d'artillerie et contre les projectiles de l'infanterie. (Exemple : le G 13 et d'autres chasseurs de chars semblables.)

Si le char ne doit pas être utilisé exclusivement comme chasseur de chars, mais aussi pour soutenir l'infanterie, que ce soit comme artillerie d'accompagnement, pour augmenter la puissance de choc des contre-assauts et contre-attaques, ou encore pour colmater une brèche, alors le blindage frontal ne suffit plus. Un tel char doit également être protégé contre le feu de flanc.

Le char blindé léger est meilleur marché et mobile, mais il est vulnérable. Le char lourd est coûteux, mais il résiste à tous les coups.

Le poids d'un char dépend essentiellement de l'épaisseur de son blindage, en particulier du blindage de sa tourelle. La résistance aux coups ne dépend cependant pas exclusivement de l'épaisseur du blindage, mais aussi de son inclinaison. A ce point de vue, le G 13 est exemplaire. Des plaques inclinées de 45° à 60° sont insensibles aux projectiles, car ceux-ci ne mordent pas. Les obus à charge creuse ont en revanche une bonne efficacité, malgré l'inclinaison des plaques.

Les expériences de la guerre ont déjà démontré que les chars sans tourelles avaient de gros désavantages tactiques, en particulier dans les terrains coupés et boisés. Face à un char à tourelle, celui qui n'en a pas est en état d'infériorité, car pour toute modification importante de la direction de tir, il faut modifier la position du véhicule, ce qui n'est pas simple, prend du temps et n'est même pas toujours réalisable.

L'introduction de chars blindés dépend donc de la tâche qui

leur sera donnée et des performances qui leur seront demandées. Ceci nous donne l'occasion d'élaborer une liste de vœux, comme nous le faisons pour toute arme ou appareil. Nous demandons un engin jouissant de tous les avantages, répondant à des exigences particulières et adapté à nos conditions : système de milice, possibilités d'instruction, terrain, etc., un modèle suisse idéal. Mais nous oublions qu'à côté de ces vœux et de ces considérations théoriques, c'est la *possibilité d'achat* qui sera en définitive déterminante. Aucune fabrique étrangère ne nous construira un modèle suisse idéal, car la fabrication d'une série aussi petite que celle dont nous avons besoin serait trop onéreuse. Nous devons limiter notre choix aux offres reçues. La transformation des engins dans notre pays durerait des années et ne donnerait probablement pas de résultats satisfaisants, du fait de notre manque d'expérience. Reste la fabrication en licence. Ici aussi, il faut se décider pour un modèle courant dont les bases techniques sont simplement reprises.

De nos jours, il est extrêmement difficile de dire ce qui pourrait nous être livré ou ce que nous pourrions construire en licence. Peut-être sera-ce un type lourd, livré avec tous les accessoires, munitions et pièces de rechange ou que nous pourrions construire en Suisse. Peut-être ne nous offrira-t-on qu'un modèle léger, dont nous pourrions acquérir une petite série à l'étranger et fabriquer le reste en licence. Il est prématuré d'exprimer la moindre idée à ce sujet.

En tous les cas, il est possible d'affirmer que le problème de l'introduction des chars dans notre armée a été pris en considération dès la fin du service actif, et que c'est essentiellement pour des raisons d'ordre financier, liées à la réforme des finances fédérales, que les recherches sont restées surtout dans le domaine théorique.

Seul le développement de la situation internationale, ou plus exactement la preuve fournie par la guerre de Corée d'une tension internationale, a ramené le problème dans la voie des réalisations.



Malheureusement chez nous, dans tous les domaines touchant à l'armée, particulièrement là où de gros moyens financiers sont nécessaires — pour les achats de matériel — on ne reconnaît le degré d'importance que quand la situation devient délicate. A ce moment-là, les difficultés d'achat sont si grandes, que la réalisation de plans mûrement préparés de longue date devient problématique.

Pourquoi ne pas améliorer et remplacer l'équipement et l'armement de notre armée en des temps normaux, quand tout peut être acquis à meilleur compte et conformément aux buts, au lieu d'attendre qu'il soit trop tard ? Sur ce point, d'autres sont mieux qualifiés que nous pour répondre.

Colonel EMG Fréd. KUENZY.  
*Traduction du major EM GREISSER.*

---

*L'avis d'un spécialiste*

*Contribution  
à la discussion sur le tonnage des chars*

« ... A votre avis, quels chars devrions-nous avoir pour notre armée ? »

Voilà une question qui m'a été posée bien souvent !

Elle contient la confirmation d'un point acquis ; tout le monde est d'accord, enfin, sur la nécessité d'acheter des chars.

Les facteurs déterminants du problème sont l'emploi tactique et les possibilités techniques d'emploi dans notre terrain à cause de sa configuration spéciale.

Les possibilités d'emplois tactiques sont multiples, la dernière guerre l'a prouvé. Les chars s'y sont battus sous des formes très diverses, soit en formation compactes, sans accom-